

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Boutefeu

Numéro du CQP	079-2011 04 28
Date d'échéance	Décembre 2019
Créé par les CPNE du	28 avril 2011

Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex
Responsable :	Jérôme Vial 01 40 69 53 41 vialj@national.ffbatiment.fr

Porteur du dossier :	FNTF	
Responsable :	Syndicat National des Entrepreneurs De Travaux Publics Spécialisés Dans l'Utilisation de l'Explosif (SYNDUEX) 3 rue de berri 75 008 PARIS	Jean-Philippe Dupeyron ☎ : 01.44.13.32.23 ✉ : dupeyronjp@fnfp.fr

Secteur d'activité	Travaux Publics
--------------------	-----------------

Description de l'emploi :	<p>Le boutefeu doit :</p> <ul style="list-style-type: none">- Lire un plan de tir,- Effectuer les opérations de chargement et de connexion de la chaîne pyrotechnique (avec des aides éventuels),- Contrôler la zone de sécurité pour le chargement des tirs,- Procéder à la mise à feu du tir,- Faire respecter le périmètre de sécurité lors du tir,- Réaliser une mesure avec un sismographe (appareil pré-réglé),- Tenir à jour un compte rendu de tir, pour transmission à sa hiérarchie.
---------------------------	--

Dénomination de la Qualification	Boutefeu
----------------------------------	----------

Classement	NIVEAU III Position 1– CCN des ouvriers des TP
------------	--

CQP 079-2011 04 28- BOUTEFEU
Référentiel d'activités

Activités visées par la qualification	Compétences associées
1- ORGANISER - PREPARER LE TIR	1.1 Organiser l'accès aux zones de travail 1.2 Prendre connaissance de la fiche de foration avec les anomalies éventuellement constatées 1.3 Prendre connaissance du plan de tir défini par sa hiérarchie 1.4 Maintenir en état et préparer le matériel de tir (ohmmètre, exploseur, sismographe...) 1.5 Définir le périmètre de sécurité du chargement 1.6 Approvisionner sur le tir des matériaux de bourrage
2- CHARGER LE TIR :	2.1 Réceptionner des explosifs et artifices, contrôler la commande 2.2 Distribuer les amorces 2.3 Réaliser le chargement des trous conformément au plan de tir 2.4 Adapter le chargement aux aléas (d'un point de vue sécuritaire) 2.5 Vérifier les connexions 2.6 Installer les sismographes
3- EXECUTER LE TIR	3.1 Mettre en place le périmètre de sécurité de tir défini par la hiérarchie sur le chantier 3.2 Déclencher la procédure d'avertissement sonore 3.3 Mettre à feu après accord de la hiérarchie sur le chantier 3.4 Réaliser les travaux dans le respect des règles de l'art et conformément au plan de tir donné
4- APRES TIR :	4.1 Inspecter le tir 4.2 Autoriser la réouverture des accès au chantier. Si un incident de tir est détecté référer à la hiérarchie 4.3 Récupérer les épreuves de vibration sur les sismographes 4.4 Mettre à jour la fiche de tir avec les adaptations élémentaires réalisées
5- RESPECTER LES PROCEDURES QUALITE :	5.1 Contrôler l'ensemble de ses tâches conformément aux instructions reçues 5.2 Respecter le P.A.Q. et les procédures qualité de l'entreprise
6- RESPECTER LES REGLES DE SECURITE :	6.1 Respecter et appliquer en permanence les règles de sécurité individuelles et collectives dans le cadre du chargement et de l'exécution du tir <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation • Législation • P.P.S.P.S. et/ou plan de prescription 6.2 Respecter et appliquer les consignes particulières spécifiques aux travaux à réaliser
7- COMMUNIQUER :	7.1 Transmettre la fiche de tir à la hiérarchie avec les résultats sismiques du tir 7.2 Etablir éventuellement un rapport d'incident de tir